

CONVENTION DE PRÊT DE MATÉRIEL « Exposition Sobriétons »

Emprunteur :

Association / Commune

Personne de contact :

Adresse :

Courriel : Tél. :

Emprunte du/...../..... au/...../..... dans le cadre d'une action de sensibilisation du public l'exposition
"Sobriétons" composée du matériel suivant :

- 5 rolls-up « rayons », taille 200 x 150 cm
- 4 rolls-up en carton, n°1, 7,8 et 9, taille 80 x 200 cm
- 4 caisses contenant les boîtes avec les fiches alternatives,
- Un kit d'animation : le carnet d'animation, 2 fresques de la commune, 1 affiche plastifiée avec les émotions.

0 Je souhaite recevoir le fichier du passeport de la visite à imprimer

0 Je souhaite recevoir le fichier de la fresque plastifiée (80 x 160 cm) de la commune à imprimer

L'emprunteur s'engage à avoir lu le contrat et la charte de prêt (voir verso) et à les respecter sans réserve.

Fait le :/...../

à

Signature de l'emprunteur :

Signature d'Energie Commune asbl :

CHARTRE DE PRÊT DE MATÉRIEL « Exposition Sobriétons »

§1- Les conditions du prêt sont définies par le présent document intitulé « Charte de prêt de matériel ». Les termes de cette charte définissent les usages attendus, les conditions d'utilisation et de détention ainsi que les responsabilités. Le prêt de matériel requiert la signature du contrat de prêt avant mise à disposition du matériel à l'emprunteur.

§2- Dans une annexe au contrat de prêt, la liste du matériel emprunté et l'état du matériel sont mentionnés. Il est signé par les 2 parties et sert de référence pour vérifier le contenu et l'état du matériel restitué.

§3- L'emprunteur doit être couvert par une assurance « Responsabilité Civile ». L'association Energie Commune décline toute responsabilité en cas d'accidents occasionnés lors de la mise en place ou de l'animation de l'exposition Sobriétons.

§4- Le matériel est la propriété d'Energie Commune. Cette charte est acceptée sans réserve. La signature est obligatoire et conditionne la mise à disposition du matériel. Le matériel est mis à disposition de l'emprunteur et doit être restitué dans les mêmes conditions. Le matériel est à venir chercher et rapporter en main propres aux bureaux d'Energie Commune à l'adresse : 15, rue Fernand Bernier – 1060 Bruxelles.

§5- Le matériel est prêté par Energie Commune à toute asbl ou structure privée et publique qui souhaite utiliser l'outil pour une action de sensibilisation sur son territoire.

§6- La durée du prêt ne peut dépasser 3 semaines.

§7- L'emprunteur s'engage à vérifier dès réception l'état du matériel emprunté et signaler toute anomalie à Energie Commune.

§9- L'emprunteur s'engage à remettre le matériel dans l'état dans lequel il a été emprunté, à enlever et remettre le matériel aux dates et lieux convenus sur le contrat de prêt. En cas de problème pour le retrait ou le dépôt du matériel, l'emprunteur préviendra Energie Commune dans les plus brefs délais.

§10- L'emprunteur s'engage à utiliser le matériel de façon adéquate, à le manipuler délicatement (ne pas lâcher le roll-up pour l'enroulage et le rangement, utilisation dans un lieu sec et couvert). En cas de dégradation, de vol ou de perte totale ou partielle du matériel emprunté, l'emprunteur doit le signaler à Energie Commune et lui verser une somme forfaitaire de 300€.

§11- L'animation de l'exposition « Sobriétons » est facultative mais nécessite de la part de l'emprunteur certaines conditions :

- avoir suivi une formation à l'animation ou avoir participé à une animation de l'expo Sobriétons de façon à bien connaître le déroulement de l'animation
- faire imprimer à l'avance les passeports (en fonction du nombre de visiteurs prévus). Energie Commune s'engage à fournir le fichier pdf.
- Facultatif : imprimer un exemplaire de la fresque de la commune, afin de garder une trace de l'animation avec les alternatives proposées par les participants
- Facultatif : adapter et imprimer les cartes alternatives « ça se passe dans ma commune » avec les alternatives déjà en place dans la commune (fichier des cartes disponible sur demande).

§12- Communication

- Facultatif : sur demande de l'emprunteur, Energie Commune peut fournir un modèle d'affiche et de dépliant de promotion adaptable par la commune

§13- Evaluation

L'emprunteur s'engage à répondre à un questionnaire d'évaluation en ligne

Annexe

Check-list du matériel emprunté :

Matériel	Etat à l'emprunt	Etat au retour
5 rolls-up « rayons », taille 200 x 150 cm		
4 rolls-up en carton, n°1, 7,8 et 9, taille 80 x 200 cm		
4 caisses contenant les boîtes avec les fiches alternatives,		
Un kit d'animation : le carnet d'animation et le dossier d'accompagnement		
2 fresques de la commune en couleur		
1 affiche plastifiée avec les émotions		

Signature de l'emprunteur :

Signature d'Energie Commune :